

Construire et faire vivre le projet de vie personnalisé

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2026

En résumé

Objectifs :

- Comprendre le cadre réglementaire et éthique du projet de vie personnalisé.
- Identifier les spécificités du projet personnalisé de l'établissement.
- Construire et coconstruire un projet de vie individualisé avec la personne accompagnée.
- Mobiliser les outils et les bonnes pratiques pour un suivi efficace du projet.
- Impliquer la personne dans une dynamique participative et inclusive.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Directeur de structure, cadre administratif, cadre de santé, IDE et tout collaborateur impliqué dans la démarche.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur spécialisé dans l'accompagnement des équipes en secteur sanitaire et médico-social.
Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

€

Nous consulter

Programme indicatif

 Nous consulter

 Sur-mesure

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



1. Le cadre réglementaire et éthique du projet de vie personnalisé

Définition du projet personnalisé : origines, finalités, évolution réglementaire.

Cadre juridique : Loi 2002-2, Loi 2005, Recommandations de bonnes pratiques, loi du 8 avril 2024.

Les droits fondamentaux et libertés de la personne accompagnée : information, participation, libre choix, consentement, autodétermination.

Rôle des établissements et services dans la co-construction des projets personnalisés.

Échanges en collectif et mise en perspective des apports théoriques et de la pratique terrain.

2. Les fondements de la co-construction avec la personne accompagnée

Recueillir la parole de la personne : techniques d'écoute et postures d'accompagnement.

Identifier les aspirations, les besoins, les compétences et les ressources de la personne.

Prise en compte des parcours de vie, des fragilités psychiques, des troubles associés.

3. Analyse de projets existants

Lecture critique de projets personnalisés anonymisés.

Identifier les points forts, les axes d'amélioration, les non-conformités éventuelles.

4. Les étapes de construction du projet de vie personnalisé

Accueil et observation initiale.

Phase de recueil des attentes et des besoins.

Élaboration des objectifs avec la personne.

Définition des actions et des moyens mobilisables.

Formalisation, contractualisation, signature.

Planification des temps de suivi.

5. Les outils et supports d'aide à la formalisation

Grilles de recueil de besoins et attentes.

Outils visuels et accessibles : pictogrammes, frises, fiches illustrées.

Outils numériques (si disponibles).

Valorisation de l'auto-évaluation et du consentement de la personne.

6. Le suivi et l'évaluation du projet personnalisé

Organiser des points de suivi réguliers et adaptés.

Tracer les évolutions, actualiser les objectifs.

Travailler en équipe pluridisciplinaire : coordination et partage d'infos.

Intégrer les imprévus et réajuster la démarche.

Évaluation globale du projet : indicateurs qualitatifs et quantitatifs.



7. Mise en situation et synthèse

Constitution de sous-groupes : étude d'un cas fictif ou réel (anonymisé).

Co-construction d'un projet de vie personnalisé complet.

Restitution croisée et échanges collectifs.

Synthèse finale des apports de la formation.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Exposés théoriques et échanges autour d'exemples pratiques.

Sollicitation systématique des participants sur des situations vécues.

Le formateur présentera plusieurs supports de projets de vie que les stagiaires adapteront à l'établissement.

Un support documentaire synthétisant le contenu de la formation sera fourni à chacun des participants.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

